



FONDATION RENÉ CASSIN

Institut International des Droits de l'Homme  
International Institute of Human Rights



**UNHCR**

United Nations High Commissioner for Refugees  
Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

## Notice d'information

### 20<sup>ème</sup> Cours d'été sur le droit des réfugiés

6 - 17 juin 2017, Strasbourg

#### 1. Présentation du Cours d'été

La Représentation du HCR en France et la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'homme de Strasbourg organisent conjointement, pour la 20<sup>ème</sup> année consécutive, un **Cours d'été sur le droit des réfugiés**. Ce cours, d'une durée de deux semaines, aura lieu **du 6 au 17 juin 2017 au Centre européen de la jeunesse du Conseil de l'Europe à Strasbourg, en France**. Il s'agit d'une formation en droit des réfugiés assurée **en langue française**. Les enseignements seront dispensés par des experts du HCR, ainsi que par des spécialistes du monde académique, institutionnel et judiciaire.

#### 2. Objectif

L'objectif de cette formation est de promouvoir l'enseignement du droit international des réfugiés et une meilleure connaissance des principes fondamentaux régissant la protection internationale des personnes relevant du mandat du HCR.

Le cours vise également à développer chez les participants une compréhension commune tant des nouveaux défis qui affectent la protection internationale des réfugiés et demandeurs d'asile que des actions qui permettent un renforcement des mécanismes de protection en faveur de ceux-ci.

#### 3. Méthodologie

Le programme propose une double approche, universelle et régionale, de la problématique des réfugiés dans le monde. Des cours magistraux, le traitement de questions d'actualité, une étude de cas pratiques et un exercice de simulation d'une juridiction sont proposés aux participants.

A la fin du cours, un test d'évaluation sanctionne le niveau des connaissances des participants et donne lieu à la remise d'un certificat.

#### **4. Participation au Cours d'été**

Le cours s'adresse aux personnes dont l'activité professionnelle ou de recherche contribue au renforcement des mécanismes de protection des personnes relevant de la compétence du HCR, notamment les représentants des autorités locales et centrales (y compris militaires), les avocats et magistrats, les professeurs et doctorants, ou le personnel des organisations intergouvernementales et non-gouvernementales.

**L'admission des candidats est soumise aux conditions suivantes :**

- a) être titulaire d'un diplôme sanctionnant quatre années d'études universitaires ou d'un titre équivalent dans un domaine pertinent ;**
- b) justifier d'une expérience approfondie dans le domaine des réfugiés ou des droits de l'homme ;**
- c) avoir une maîtrise de la langue française, orale et écrite.**

#### **5. Frais de formation**

Frais d'inscription : **450 euros**

Petits déjeuners : **70 euros**

Déjeuners : **120 euros**

Frais de logement : **210 euros (sanitaires communs) ou 370 euros (salle de bain privative – en nombre limité) pour les 2 semaines**

Des bourses sont attribuées aux candidats retenus n'ayant pas les moyens financiers de participer au cours. Toutefois, leur nombre étant très limité, celles-ci seront allouées en priorité aux candidats en provenance des pays en développement.

**La bourse couvrira, partiellement ou intégralement, les frais ci-après :**

- a) une participation aux frais de voyage à hauteur de : **450 euros**;
- b) l'inscription au cours **450 euros**
- c) le logement en résidence universitaire pendant toute la durée de la session, soit *du samedi 3 au dimanche 18 juin 2017* **210 euros** ;
- d) les petits déjeuners et déjeuners les jours de cours **190 euros**

**NB :** Les candidats qui obtiennent une bourse totale devront toutefois prévoir une somme d'argent suffisante pour couvrir les dépenses personnelles (déplacements locaux, diners...).